

Chap. I - (établissements de l'aéronautique).

Transféré au budget ordinaire, chap. 11 bis.

M. DUBOST, - dit que tout ce qui concerne l'aéronautique devrait être groupé dans une seule administration.

M. DOUMER, RAPPORTEUR GENERAL. - Au ministère de la guerre.

AUDITION DE M. RICARD, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE M. QUEUILLE, SOUS SECRETAIRE d'ETAT de l'AGRICULTURE,
et de M. BROUSSE, SOUS-SECRETAIRE d'ETAT des Finances.

M. LE MINISTRE. - La réduction du chap. 1er, vise surtout la suppression du bureau agricole. Pendant la guerre, le ministère de l'agriculture a reçu de diverses lois la mission de se charger de travaux nouveaux. Ses attributions ont été ainsi augmentées, mais pas son personnel.

M. LE PRESIDENT. - Vous auriez dû envisager toutes ces organisations auxquelles vous faites allusion, et ne pas demander, au dernier moment, un supplément de crédit aux deux commissions financières.

M. LE SOUS SECRETAIRE d'ETAT de l'AGRICULTURE. - Mais le Ministre des Finances a accepté ces demandes nouvelles.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Nous avons retranché ce que la Chambre a ajouté, car nous avons retenu ce que M. le Ministre, ici présent, nous a dit, il y a quelques mois, au sujet du rendement insuffisant du personnel de l'administration centrale.

(Lecture est donnée d'un extrait du procès-verbal de la séance du 23 mars 1920.)

M. LE MINISTRE. - Il ne faut pas déduire de ces faits, que je maintiens, qu'une partie du personnel devrait être remercié.

M. LE PRESIDENT. - Vous avez le devoir de le faire.

M. LE MINISTRE. - Pour pouvoir mettre à la retraite certains fonctionnaires, il faut des crédits. Or, nous n'en avons pas.

M. MARRAUD, - fait remarquer qu'il est possible d'en demander au Ministre des Finances.

M. LE SOUS-SECRETAIRE de l'AGRICULTURE. - Pour les cours nouveaux d'enseignement agricole, il nous faut un organisme central.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Celui-ci n'est pas nécessaire pour des cours à organiser dans les écoles primaires. D'ailleurs votre ministère s'occupe déjà de l'enseignement agricole; ce n'est pas une nouveauté pour lui.

M. LE MINISTRE. - En ce qui concerne les heures supplémentaires, nous ne pouvons nous en passer.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Parce que vous conservez un personnel dont le travail est insuffisant.

M. LE SOUS-SECRETAIRE d'ETAT des FINANCES. - Je partage l'avis de la Commission. Dès mon arrivée aux finances, j'ai demandé que les employés fussent exacts, pour leur arrivée, comme pour leur départ. Ils devraient travailler huit heures.

M. LE PRESIDENT. - Au Ministère des Colonies, j'ai obtenu leur arrivée à 9 heures. Il faut avoir de l'autorité morale sur eux, puis les conduire avec justice.

M. LE MINISTRE. - Je vous demande de ne pas maintenir les réductions des chap. 3, 4, 5 et 6, car il s'agit de conséquences de la création d'un bureau.

Au chap. 23 (encouragements à l'agriculture), la

Chambre a voté une augmentation de 30 millions pour subvention aux syndicats de culture, mécanique dans les régions libérées et à l'intérieur. Cette culture a pris, en effet, une extension très rapide, à laquelle on ne s'attendait pas. J'avais donc nommé une commission spéciale pour étudier cette question qui est très délicate, et ce sont ses indications qui ont inspiré l'autre Assemblée. Le Sénat verra ce qu'il doit faire en la circonstance.

M. LE SOUS SECRETAIRE d'ETAT DES FINANCES. - Je suis opposé à ces subventions qui vont surtout à la grande culture. Je suis imprimeur. Or, quand je désire une machine plus perfectionnée, je ne m'adresse pas à l'Etat pour l'avoir. Il devrait en être de même pour les agriculteurs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Nos collègues les plus compétents en matière agricole ont adressé des critiques au système en question. Ici, c'est surtout l'intérêt privé qui est en jeu.

M. LE MINISTRE. - D'abord la subvention ne serait plus de 50%; elle serait abaissée. Ensuite, il s'agit de savoir ce que l'on va faire pour les achats de tracteurs par les collectivités. Malgré quelques abus inévitables, le système a déjà rendu de grands services.

M. FERNAND DAVID, RAPPORTEUR, estime qu'un crédit de 15 millions seulement, permettrait déjà de faire quelque chose.

M. LE MINISTRE. - Je ferai la politique du crédit que vous m'accorderez. A la Chambre, il avait été convenu que 40%, de celui-ci iraient aux régions libérées, et 60% à l'intérieur.

M. LE SOUS SECRETAIRE d'ETAT DES FINANCES. - Dans les régions libérées,

j'ai vu des tracteurs inutilisés. Quant aux appareils des stocks américains, on ne les achète pas.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Le plan nous semble mal étudié. En outre, ces subventions ont été envisagées au moment où l'argent ne comptait pas, et maintenant nous voulons rétablir l'ordre et l'économie dans le budget.

M. JEANNENEY, ajoute qu'aucun programme précis n'est apporté au sujet de ces subventions.

M. LE MINISTRE. - On ne peut cependant contester que la culture mécanique nous soit indispensable, du fait de la crise de main-d'oeuvre que nous traversons; il y a là une occasion, en outre, de venir en aide à une industrie nouvelle qui se développe chez nous. Beaucoup de nos usines de guerre se sont orientées du côté du matériel agricole.

M. NOULENS, - dit qu'il importe de soutenir nos industriels en l'occurrence, car des firmes étrangères n'ont pas hésité à recourir à une coalition pour s'assurer la possession de notre marché.

M. LE MINISTRE. - D'ailleurs, le nombre des demandes de subvention a été plus considérable cette année.

M. MARRAUD, - demande si l'on a envisagé la possibilité de subventionner les entrepreneurs de culture mécanique.

M. LE MINISTRE. - Je pourrai étudier la question.

M. LE PRESIDENT. - La Commission serait heureuse d'obtenir des indications sur le Palais de l'Agriculture.

M. LE MINISTRE. - Il y a eu engagement entre l'Etat et la Ville de Paris. Celle-ci doit mettre un terrain à la disposition du Ministère de l'Agriculture. Alors seulement se posera

la question de l'opportunité de ce palais. Nous ne savons pas à quel moment nous pourrions entreprendre cette construction, étant donné les conditions économiques dans lesquelles nous nous trouvons.

Au chap. 29 - (subventions aux offices agricoles départementaux et régionaux), la Chambre a rétabli le chiffre de l'année dernière. Nous nous trouvons là en présence d'un certain enchevêtrement, car il s'agit, notamment de primes à la culture du lin, du chanvre, de l'olivier. N'oublions pas la sériciculture.. Il a été convenu, à la Chambre, que, dans ce but, une somme de 7 millions serait prélevée sur les subventions aux offices.

M. LE PRESIDENT. - La Commission estime qu'il n'appartient pas à des organes départementaux d'appliquer des lois relatives à des primes, et que ceci est l'affaire du Gouvernement, en dehors de toute intervention locale qui peut donner lieu à des abus.

M. LE MINISTRE. - Ces offices n'ont ici qu'un rôle passif.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Si vous avez besoin de 7 millions, demandez-les. Mais le lin a-t-il besoin d'être encouragé, étant donné le prix élevé auquel il est parvenu?

M. LE SOUS SECRETAIRE des FINANCES. - Quant à la sériciculture, elle est protégée.

M. LE MINISTRE. - Nous acceptons la ventilation au chap. 65- (service des haras), et les suppressions aux chap. 70 et 71 - (remonte et encouragements).- Par contre il y aurait inconvénient à diminuer le chap. 75 - (aménagement des eaux), et le chap. 78 (drainage), ce dernier ayant été l'objet d'une transaction avec les finances. Même observation pour le chap. 79 (météorologie agricole).

Au chap. 90 - (préposés domaniaux), la réduction nous semble excessive.

M. LE PRESIDENT. - Certaines communes, qui sont riches, devraient vous rembourser. La situation actuelle n'est pas admissible.

M. LE SOUS SECRETAIRE de l'AGRICULTURE. - Nous appliquons la loi.

M. LE PRESIDENT. - On devrait établir une sorte de barème.

M. DUBOST, ajoute que l'on établirait ainsi une distinction entre les communes riches et les communes pauvres.

d'Etat
M. LE SOUS SECRETAIRE DES FINANCES. - Les observations de la commission sont très justes.

M. LE MINISTRE. - En ce qui concerne le chap. I (extension des arrosages dans les Bouches du Rhône, Var et Vaucluse), le ministère de l'agriculture est en pourparlers avec les finances et les départements intéressés pour l'étude d'un projet de loi; nous ne pourrions donc utiliser le crédit actuellement. Dans ces conditions, nous acceptons la réduction.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - On pourrait alors intituler ainsi le chapitre: "Etudes pour l'amélioration et l'extension..."

M. LE SOUS-SECRETAIRE de l'Agriculture. - Nous acceptons le transfert au budget ordinaire du chap. II (restauration de bâtiments à Grignon et à Rennes). Nous vous remettrons un devis de ces travaux commencés avant la guerre.

Nous acceptons la réduction du chap. III (travaux de restauration en montagne).

Quant au chap. IV (avances aux communes pour la création de chemins forestiers) une disposition a été insérée dans la loi de finances, d'accord avec le ministre des finances.

Nous acceptons les réductions des chap. V (conservation de bois non soumis au régime forestier) et chap. VI (pisciculture).

Même observation pour le chap. C (main-d'oeuvre agricole).

M. LE SOUS SECRETAIRE DES FINANCES. - C'est une économie qui s'impose.

M. LE SOUS SECRETAIRE DE L'AGRICULTURE. - Quant aux frais de correspondance télégraphique (chap. P) ils sont assez élevés, notamment du fait du service météorologique.

M. LE PRESIDENT. - Notre réduction est une mesure d'ordre général.

Passons au chap. T (auxiliaires).

M. LE SOUS SECRETAIRE DE L'AGRICULTURE. - Nous avons dû recourir aux auxiliaires pour remplacer les agents mobilisés. Nous les remercierons dès que nous le pourrons. D'ailleurs leurs indemnités sont accordées conformément à la loi.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Nous avons confiance en vous pour cette liquidation; mais nous modifierons le libellé du chapitre.

Quant au chapitre suivant U (liquidation du service militaire des Bois), nous retrouvons le crédit à la guerre.

M. LE SOUS SECRETAIRE DES FINANCES. - OUI.

M. LE MINISTRE. - Il est normal que le service qui a fonctionné pendant la guerre continue de liquider aujourd'hui. D'ailleurs nous acceptons la réduction.

Au Chap. V (forêts domaniales), il s'agit de forêts qui n'ont pas été complètement exploitées pendant la guerre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Nous voulons comprimer les dépenses.

M. LE SOUS SECRETAIRE DE L'AGRICULTURE. - Elles amèneront des recettes.

En ce qui concerne le chap. W (acquisition de forêts dévastées), il s'agit de forêts qui ont été détruites par les soldats, ce qui amène des inondations. Il est donc de l'intérêt général que le nécessaire soit fait. La dépense est justifiée.

Chap. X (destruction des sangliers). - Nous ne payons de primes que pour les petits, et seulement dans les pays où les sangliers font des ravages. D'ailleurs, des battues ayant eu lieu, nous devons quelque chose.

M. LE MINISTRE. - Ces primes ont été si considérables l'an dernier, qu'il a fallu un crédit additionnel.

Quant à la réduction du chap. Z (restaurations dans les forêts), nous l'acceptons.

M. LE SOUS SECRETAIRE DES FINANCES. - Les rapports de la Commission supérieure des économies vous ont été transmis. M.M. les Rapporteurs seraient bien inspirés, je crois, s'ils tenaient compte des observations qui y sont formulées.

M. LE PRESIDENT. - C'est ce que nous avons fait pour les départements dont les rapports nous sont parvenus.

(Les Ministres se retirent).

Après échange d'observations, les décisions suivantes sont prises:

Chap. 1,	réduction de	19.400 frs
2	-	30.000 -
3	-	6.205 -
4	-	6.000 -
5	-	5.400 -
28	-	28.060.000 -
29	-	7.800.000 -
65	-	380.000 -
70	-	90.000 -
71	-	180.000 -
73	-	crédit maintenu
75	-	-
78	-	-
79	-	-
90	-	100.000 frs
92	-	100.000 frs.

Les chap. I à VI du budget extraordinaire sont transférés au budget ordinaire, le chap. III avec une réduction de 200.000 frs, les autres réductions étant maintenues.

AERONAUTIQUE

Sur la proposition de M. HIRSCHAUER, RAPPORTEUR, ce budget est adopté sans observations, c'est-à-dire, les chap. 36, 37, 38, 67, 83, 84, 143, 155, IV de l'Etat E de la guerre; 61 de la marine et 72 des colonies.

IMPRIMERIE NATIONALE

M. MARRAUD, RAPPORTEUR, donne lecture de son rapport.

Ce budget est adopté sans observations, avec une réduction de 30.000 frs sur le chap. 2 (personnel commissionné), de 5.000 frs sur le chap. 4 (personnel non-commissionné); de 140.000 frs sur le chap. 9 (personnel ouvrier).

La séance est levée à 19 heures.

Le Président de la Commission des Finances

